

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité en	vironnementale	
Date de réception : 11/10/2019	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
11/10/2019	24/10/2019		F09319P0302
	1. Intitulé du pro	ojet	
Exploitation du Hangar Mercure au sein	du Pôle Aéronautique		
O Identification du		va av du (av das)	u (Allianu mina)
	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou au (ou aes)	permonnaire(s)
2.1 Personne physique Nom	Prénom		
	110110111		
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Société Publique Locale Pá	àla A ána a autiau a la	troe Etonor de Dorre (CDI)
Nom, prénom et qualité de la personne			
habilitée à représenter la personne morale	François BERNARDINI, Prés	sident Directeur Gé	nëral de la SPL
RCS / SIRET 8 1 3 1 9 0 3	0 3 0 0 0 1 2	Forme juridique	Société Publique Locale
Joigne	ez à votre demande l'ann	exe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères anne	avé à l'article P. 11	22-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspond		22-2 do code de l'environnement el
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du pro	ojet au regard des	seuils et critères de la catégorie
			utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1a : Installations classées pour la protection de l'environnement (dans	Site soumis à autorisation		u titre des rubriques ICPE 1185-2,
les conditions et formes prévues au	1434-1, 2560, 2564-1, 29°		a title des rubriques for E 1100-2,
titre ler du livre V du code de	Non concerné par la nome		
l'environnement)			
· ·			
	4. Caractéristiques généro		
Doivent être annexées au présent formu	•	la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
Le site aujourd'hui déclaré au titre de la	rubrique 2930-1 de la nom	enclature des ICP	E souhaite accroître et diversifier
son activité, notamment : - extension de l'activité de maintenance	du hangar Maraura (10.70)	0 m²) ·	
calcusion de l'activité de Haillellalice	au nanuai wellule (1970)	.,	

- installation d'une cabine de peinture (quantité de peinture pulvérisée : 600 kg/j);
- installation d'une zone de nettoyage et de dégraissage de pièces (volume équivalent des bacs de dégraissage de 400I);
- mise en place de groupes électrogènes (quantité maximale de gazole présente sur site : 90 m3 / puissance totale des groupes: 1,2 MW);
- création d'une zone de remplissage de carburant (débits de pompe 30 m3/h);
- augmentation de la puissance des installations fixes travaillant les métaux (900 kW) et des postes de charge (100 kW);

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectits du projet
Le projet permettra de mieux répondre aux attentes des clients aéronautiques qui souhaitent faire de la maintenance
dans le bâtiment. Les activités exercées seront en lien avec l'ingénierie aéronautique.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux consistera à l'aménagement des zones nouvelles :

- en intérieur : cabine de peinture, zone de maintenance, locaux de stockage...
- en extérieur : zone de chargement du kérosène, groupe électrogène, etc.

Les travaux seront uniquement des aménagements intérieurs au bâtiment existant ou sur le tarmac en limite proche (aucune construction de plancher, ni imperméabilisation supplémentaire n'est prévue).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment déjà existant a autrefois accueilli les activités de la société DASSAULT AVIATION. L'emprise du bâtiment occupe une superficie de 23 958 m² et présente une surface de plancher de 28 928 m².

Le bâtiment est décomposé en 6 zones distinctes, chacune prévue pour des activités ou sociétés spécifiques. Chaque zone est composée d'un hall (zone d'activité), d'une zone en mezzanine répartie en 1 ou 2 niveaux. Le projet ne prévoit pas la création de surface de plancher supplémentaire.

Le bâtiment appartenant à la société SPL sera également composé de :

- Deux locaux équipés de transformateurs secs ;
- D'une chaufferie équipée de deux chaudières eau chaude d'une puissance de 300 kW chacune et de générateurs (1 générateur de 250 kW et 5 de 200 kW);
- De zones diverses (bureaux atelier, entrée des visiteurs, etc.) ;

A l'extérieur, le site sera équipé :

- D'une zone de ravitaillement en kérosène par camion-citerne ;
- D'un parking avions et d'un tarmac (circulation exclusivement routière).

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis La décision de l'autorité environnem Le projet sera soumis à autorisation au	entale devra ê	tre jointe au(x) dossiei	r(s) d'autorisa	ation(s).				
	4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s)							
Voir détail en Annexe 7		Valeur(s)						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonné	es géographiques ¹	Long. 4_°55	5'42"04 Lat. 43°31'57"61				
Le Centre de Montage Mercure (CMM) de la société SPL est localisé chemin des Bellons sur la commune d'ISTRES au sein du Pôle aéronautique d'ISTRES (Bouches-du-Rhône- 13). Le projet concerne la parcelle 1559 et une partie de la parcelle 1562, section K (parcelles issues de la division de la parcelle 1538 ; cadastre en cours de mise à jour).	et c), 7°a), l 10°,11°a) b) 38°; 43° a), l'article R. 1 l'environne Point de de Point d'arri	épart :	Long °	_'" Lat°'"_ _'" Lat°'"_				
J 4.7 S'agit-il d'une modification/extens	_	e demande les anno		6 Oui × Non				
4.7.1 Si oui, cette installation o environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été aut	u cet ouvrage nt les projet et	a-t-il fait l'objet d Aujourd'hui, une act	' une évaluat i ivité de maint	tenance aéronautique (rubrique ne superficie de 4 990 m².				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		x	
En zone de montagne ?		x	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	x		Loi littorale de la commune d'ISTRES. Mais l'emprise du projet n'est pas incluse dans un espace remarquable du littoral, une coupure d'urbanisation ou un espace proche du rivage (d'après le rapport de présentation du PLU du 26 juin 2013).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		x	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	x		Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de la base aérienne d'ISTRES
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		x	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	x		Plan de Prévention du Risque Mouvement de terrain de la commune d'ISTRES approuvé par Arrêté Préfectoral le 20 février 1997, s'appliquant au secteur des « Heures Claires », sur lequel n'est pas localisée l'emprise du site du projet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Étude sol réalisée au droit du bâtiment mettant en évidence la présence d'une lentille d'hydrocarbures sous la dalle (mémoire de cessation d'activité DASSAULT), sans enjeu sanitaire dans le cadre d'un usage industriel.
Dans une zone de répartition des eaux ?		x	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		x	
Dans un site inscrit ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	x		Le site est situé à 170 m des sites NATURA 2000 Crau (FR9310064) et Crau Centrale - Crau sèche (FR9301595).
D'un site classé ?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Utilisation de l'eau pour les besoins sanitaires et industriels (lavages de batteries, du sol, etc.). L'eau est prélevée dans le réseau d'alimentation AEP du Pôle Aéronautique. Les besoins en eau pour la protection incendie sont également fournis via un réseau incendie propre à la zone d'activité du Pôle Aéronautique.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
Kessosiees	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		x	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	x		Des nuisances sonores (trafic aérien et routier et nuisance des activités en intérieur) peuvent perturber la biodiversité. Néanmoins ces nuisances ont été étudiées dans le formulaire simplifié Natura 2000 de la déclaration du site. L'augmentation de l'activité du site n'est pas amenée, du fait des mesures en place et maintenues, à un accroissement de l'impact du site sur le milieu naturel. Ces aspect seront également analysés dans l'étude d'incidence accompagnant le Dossier ICPE du projet d'extension de l'activité du CMM.
Milieu naturel			x	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	x		La commune d'ISTRES est concernée par des risques technologiques : - Nucléaire ; - Industriel ; - Transport de marchandises dangereuses. Le site est localisé dans le PPI de la base aérienne (risque toxique et nucléaire) et une canalisation de gaz passe sur le site du Pôle Aéronautique.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Les risques naturels sur la commune sont : - Feu de forêt (aléa feu de forêt subi faible au droit du site) ; - Inondation (zone de remontée de nappe en sensibilité faible au droit du site et hors zone inondable) ; - Mouvement de terrain (non concerné au droit du site) - Séisme (zone de sismicité 3 - modéré) Le projet n'engendre pas de risques naturels supplémentaires.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	x		Le projet engendre des risques sanitaires, maitrisés compte tenu des mesures de gestion en place (plan de gestion de solvants, remplacement des solvants par des produits aqueux si possible, traitement des effluents de la cabine de peinture).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Trafic routier: - 10 PL/j pour les livraisons et les expéditions (en période de jour); - 580 véhicules légers/j pour le personnel. Trafic aérien: 300 décollages/an au maximum, négligeable au regard du trafic aérien de la BA 125 (30 000 décollages/an). Les opérations de décollage/atterrissage auront lieu depuis la BA125.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	x		Des nuisances sonores (trafic aérien et routier, activités en intérieur) peuvent être notées. Le site est concerné par des nuisances sonores (BA125).

	Engendre-t-il des		x	Le trafic aérien et routier peut être source d'odeurs limitées, de même que les activités de peinture (mise en place d'une cabine avec extraction d'air et traitement par filtres pour les rejets).	
Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	x	Le trafic aérien et routier peut être source de vibrations limitées. Le site est concerné par des vibrations limitées (BA 125).	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x		Des émissions lumineuses peuvent être émis sur le site par les éclairages extérieurs du site. Le site est concerné par des nuisances lumineuses (BA125).	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Le site pourra être source de rejets atmosphériques au niveau : -des gaz de combustion des différentes installations, et des gaz d'échappement des véhicules, des groupes électrogènes, etc., -des poussières lors des opérations de travail sur métaux, -des émissions diffuses liées aux bacs de dégraissage et à la manipulation de produits organiques (solvants); -des émissions canalisées de la cabine de peinture, après traitement.	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le site pourra être source de rejets liquides (eaux usées domestiques, eaux de lavage de sol, etc.) et d'eaux pluviales. Ces eaux seront récupérées par les réseaux d'eaux du Pôle aéronautique qui ont été décrits et estimés (quantification et estimation de l'impact) dans l'évaluation environnementale du Pôle aéronautique. A noter que les eaux de lavage de batteries seront éliminées comme déchets.	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×		Le site pourra être source de rejets liquides (eaux usées domestiques, eaux de lavage de sols, etc.) et d'eaux pluviales. Ces eaux seront récupérées par les réseaux d'eaux du Pôle aéronautique, qui les dirigent vers la STEP d'Istres pour les eaux usées et vers des bassins d'infiltration pour les eaux pluviales.	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le site pourra être source de déchets de nature et de quantité variables : - Des déchets non dangereux (déchets de bureaux, des cartons, films plastiques, etc.) ; - Des déchets dangereux (produits mécaniques (graisses, huiles, etc.), bouteilles de gaz, filtres usagés, solvants usagés, etc.). Ces déchets seront collectés par la zone du Pôle aéronautique.	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		x	Le bâtiment existe déjà et aucune construction n'est envisagée dans le cadre de ce projet.				
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	Le bâtiment existe déjà et aucune construction n'est envisagée dans le cadre de ce projet.				
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :				
		-		e cumulés avec le projet d'aménagement de la zone du Pôle ation Environnementale est en cours d'instruction.				
Parmi les autres projets existants ou approuvés à moins de 2 km on note : - projets au niveau de la BA 125 (avitaillement d'aéronefs, maintenance d'avions MRTT, nouveaux bancs d'essais moteurs (SAFRAN), stockage de produits explosifs) - centre de stockage et traitement de pneumatiques usagés (SUEZ RV ISTRES), à 1,8 km au Nord-est ; - exploitation de carrière (TP PROVENCE), à 1,6 km à l'Est. Les incidences du projets peuvent être cumulées avec les projets listés ci-dessus dans les domaines des émissions atmosphériques (les domaines du bruit, des déchets et de la biodiversité ne sont pas retenus, compte tenu de l'éloignement des projets et étant donné que chaque projet a mis en place les mesures adéquates pour le respect de la								
règlementation). La limitation de la vitesse de circulation et l'utilisation de véhicules respectant les normes en vigueur permettra d'atténuer ces incidences.								
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :								

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sont en partie déjà mises en places et présentées lors de la déclaration ICPE initiale du site.

Des mesures complémentaires seront réalisées et sont détaillées en Annexe 8, notamment

- les installations de combustion (véhicules, chaudières, générateurs, etc.) seront régulièrement contrôlées et respecteront les normes en vigueur.
- la cabine de peintures sera ventilée et des filtres seront mis en sortie de la cabine et renouvelés régulièrement afin de limiter les rejets atmosphériques.
- un plan de gestion des solvants sera mis en place.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait que le projet s'inscrit dans l'aménagement de la zone du Pôle Aéronautique, il semble envisageable que le projet ne fasse pas l'objet d'une procédure d'Evaluation Environnementale.

Le projet d'extension des activités du CMM fera l'objet d'une Demande d'Autorisation Environnementale au titre des ICPE, comportant :

- -une étude d'incidence environnementale,
- -une thématique Air développée avec réalisation d'un plan de gestion de solvant
- -une estimation des rejets atmosphériques du site.

Dans cette optique, le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale complète.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

_		I Annexes obligatoires	
		Objet	
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
	2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
	3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
	4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x
	5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
	6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	*	
nnexe 7 : Grandeurs caractéristiques du proje nnexe 8 : Mesures ERC	t : : : : : : : : : : : : : : : : : : :		
	V.		e de la la deservación de la deservación de la deservación de la defendación del defendación de la def
Tagain and Calain States Lapting Time Time Time Time Time Time Time Time	Altigram.		The second of th
		West's	in the state of the section of the s
	7. Engagement et signature	Name and Address of the Owner, where the Owner, which the Owner, where the Owner, where the Owner, which the Owner, where the Owner, which the	
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseig	gnements ci-dessus 🗶		
Fait à ISTRES	le,	8 octoba	e 2019
Cité d'E	Société Publique Lo Aéronautique Istres Ftai intreprises Nouvelles (20) Parc d 5 avenue du Tubé, 13800 Siret: 813 190 303 00012 APE	ocale ng de Berre 'activité du Tubé	